

Etat des lieux des pratiques de gardiennage dans les Pyrénées –Atlantiques

*Etude réalisée à la demande de la profession agricole
présentée et validée par la commission montagne de la
Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
du 18 avril 2007 à Saint Palais*

Réalisation et mise en forme
Danielle Lassalle
Etcharry Formation Développement

SOMMAIRE DE L'ETUDE

1 Présentation du contexte et des objectifs de l'étude

- 1.1 – Contexte de l'étude
- 1.2 – Objectif
- 1.3 – Méthode utilisée

2 Rappel des modalités du dispositif 2007

- 2.1 – Premier volet de l'étude
- 2.2 – Deuxième volet de l'étude

3 Modalités de mise en œuvre de l'enquête

4 Le constat tiré de la mise en œuvre du dispositif 2007

- 4.1 – Remise en cause de l'éthique et du sens du dispositif
- 4.2 – Remise en cause des critères d'éligibilité
 - 4.2.1 – le critère de permanence
 - 4.2.2 – le parcage des troupeaux
 - 4.2.3 – l'entrée par le statut

5 Propositions

- 5.1 – Un public éligible parmi les éleveurs qui ont « une présence efficace »
- 5.2 – Reconnaître des pratiques de gardiennage liées à des pratiques d'utilisation de l'estive.
- 5.3 – Fiche de présentation détaillée des différents systèmes.

6 Propositions de répartition

7 Conclusion

1-Présentation du contexte et des objectifs de l'étude

1.1 - Contexte de l'étude

Depuis 2006, les services de l'Etat proposent un dispositif d'aide au gardiennage à l'échelle du massif des Pyrénées, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de soutien de l'économie de montagne.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif étaient fortement attendues par la profession agropastorale du département des Pyrénées-Atlantiques : en Béarn en relais de l'Opération Locale Agri-Environnementale qui proposait des aides au gardiennage et à la traite dans les estives non desservies ; en Pays Basque pour répondre à un besoin de valoriser le travail des éleveurs en estive. Plus globalement le besoin en main d'œuvre qualifiée sur les estives est chronique depuis maintenant presque 20 ans et a été confirmé récemment par les diagnostics pastoraux réalisés sur la zone du Haut-Béarn en 2006 (maîtrise d'ouvrage IPHB).

Cependant en 2006 puis 2007, cet outil a été mis en place sans concertation avec la profession agricole et plus particulièrement les éleveurs transhumants. Il en résulte un dispositif qui est certes applicable, mais peu adapté aux priorités et aux enjeux du gardiennage en estive dans les Pyrénées-Atlantiques. Ce décalage s'explique par les modèles pris par l'administration, qui s'appuie sur des références venant de massifs en déprise (Alpes du Sud ; Ariège, Pyrénées Orientales) ou l'agropastoralisme local a subi de profondes transformations, et où la logique environnementale prend peu à peu le pas sur les logiques de production et d'économie montagnarde.

Les éleveurs transhumants et les professionnels de la commission montagne de la Chambre d'Agriculture ont donc souhaité que la réalité du gardiennage dans toutes ses formes et toutes ses pratiques, puisse être explicitée, du point de vue des éleveurs, afin de proposer un dispositif adapté, et cohérent avec une activité pastorale dont le potentiel économique est le plus important du massif pyrénéen (cf. tableau ci-dessous).

Le pastoralisme ¹des Pyrénées-Atlantiques en quelques chiffres

Nombre d'éleveurs	Part des exploitations agricoles du massif dans les PA	Part des exploitations pastorales du massif dans les PA	Nombre d'hectares d'estives	Nombre de bovins	Nombre d'équins	Nombre de caprins	Nombre d'ovins
2 500	54 %	36 %	150 000 ha	32 500	6 700	1 750	309500
			soit 28 % de la surface totale des estives du massif des PA	30% des effectifs du massif	Soit 50 % des effectifs du massif	Soit 33 % des effectifs du massif	Soit 59 % des effectifs du massif
TOTAL UGB				85 900 soit 48 % des UGB transhumants du massif			

1.2 – Objectif

La profession agricole en concertation avec l'ensemble des institutions concernées par la question du gardiennage a donc souhaité :

- Établir un état des lieux du gardiennage dans les Pyrénées occidentales en lien avec les pratiques locales
- rédiger un document de travail incluant des propositions, ayant pour vocation de servir de base de discussion avec les services de l'état pour la mise en place d'aides au gardiennage dans le plan pluriannuel de soutien à l'économie montagnarde qui doit se mettre en place en 2008.

1.3- Méthode utilisée

Cette étude s'est appuyée sur deux volets,

- un volet « recensement des données » permettant d'étayer la discussion avec les éleveurs transhumant
- un volet « rencontre des éleveurs transhumants » et mise en place de réunion de travail

¹ Source : enquête pastorale 1999

2 – Rappel des modalités du dispositif

2.1 - Premier volet de l'étude

Les données économiques et statistiques relatives au nombre d'éleveurs transhumants, à l'importance de l'activité agropastorale ont été fournies par le service pastoral de la Chambre d'agriculture à partir des enquêtes pastorales 1999 et 2003.

La typologie des éleveurs distinguant les différents modèles d'organisation, s'est appuyée sur les travaux et les observations réalisés depuis 1993 dans le dispositif de Formation-Développement Berger Vacher Transhumant. Ce dispositif est étroitement relié aux pratiques locales et vise à qualifier et diplômer des bergers et vachers avec un bon niveau d'autonomie.

Ce travail a été prolongé dans le cadre d'une recherche universitaire et a donné lieu à une thèse de socio-anthropologie présentée en 2007².

Nous avons également synthétisé et analysé les résultats du dispositif 2007 en terme de répartition financière des aides, et de la typologie des bénéficiaires. Un premier document de travail a donc été élaboré afin de pouvoir lancer la discussion avec les éleveurs transhumants.

2.2 - Deuxième volet de l'étude

Il s'agissait d'organiser en un temps restreint des réunions associant des éleveurs de l'ensemble du département. Le choix a été fait de travailler à l'échelle valléenne et d'organiser six réunions, trois en Béarn (Aspe, Ossau Ouzoum, Baretous), trois au Pays Basque (Soule, Cize, Baïgorry). Cela s'est fait avec l'appui des trois associations de bergers (Association des bergers transhumants des trois vallées béarnaises, Association des bergers et éleveurs du Pays Basque (Euskal Herri Arzaniak), Association des éleveurs pyrénéens), ainsi que des commissions syndicales (Soule et Cize) et de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn. Quelques entretiens individuels avaient été réalisés préalablement (Soule, Cize et Baïgorry).

La discussion était organisée autour de trois axes,

- premier axe : bilan et analyse du dispositif 2007
- deuxième axe : enrichissement et validation des typologies des différents systèmes et pratiques de gardiennage
- propositions concrètes d'amélioration

² Cette thèse est intitulée : BERGER PYRENEEN Une identité professionnelle, culturelle et sociale, en question (Pyrénées Occidentale et Centrales), Danielle Lassalle, Université Toulouse Le Mirail.

3 - Modalités de mise en œuvre de l'enquête

Les réunions se sont déroulées entre le 20 mars et le 7 avril 2008. Dans chaque réunion, se trouvaient des bénéficiaires et des non bénéficiaires du dispositif d'aides au gardiennage 2007. 80 personnes au total ont participé à ces réunions. Tous les systèmes étaient représentés.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et la nature des participants.

VALLEES	CIZE	ASPE	OSSAU OUZOM	BARETOUS	SOULE	BAIGORRY
DATE LIEUX	20 mars 2008 St Jean le Vieux	21 mars 2008 Bedous	25 mars 2008 Laruns	03 avril 2008 Arette	26 mars 2008 Tardets	7 avril 2008 St etienne de baigorry
Participants	15	9	23	9	18	-
- Ovins laits	3	5	14	4		
-Ovins laits Bovins laits		1				
- Ovins taris	12	1	3	3	11	
- Brebis taries						
- traite s/fabrication		2	2	1		
- traite a/fabrication					7	
- Bovins laits						
- Bovins viandes		1	4	1		3
- entretiens individuels	3					
TOTAL : 80	18	9	23	9	18 (17 cayolars 4 éleveurs en moyenne)	3 (transition de présidence de la CS de Baigorry

Présentation des participants aux réunions valléennes

4 - Le constat tiré de la mise en oeuvre du dispositif 2007

Répartition des aides dans le cadre du dispositif 2007

Typologie administrative des éleveurs	Montant mensuel versé	Nbs de contrats	Durée moyenne de l'aide (en mois)	Montant total de l'aide
Eleveur gardien sans regroupement nocturne	155 €	1	5	775 €
Eleveur gardien avec regroupement nocturne	310 €	49	3.88	58 915 €
Prestataire de service	750 €	4	3.58	10 700 €
Salarié	1 250 €	15	3.40	63 750 €

La somme de 134 140 € a été engagée en 2007. Cela correspond à 69 contrats. 43 éleveurs ont cumulé l'aide liée au plan de soutien à l'économie montagnarde et un complément d'aides liées au plan ours (enveloppe du plan ours sensiblement équivalente à l'enveloppe du PSEM)

Cette répartition de l'aide, la confusion entre les deux plan (PSEM et Plan ours) et son corollaire, distribution d'une aide importante pour les éleveurs en zone à ours, les contrôles administratifs ne prenant pas en compte les réalités professionnelles, ont fait l'objet de vives critiques.

Le constat fait par les éleveurs transhumants fait ressortir deux types de critiques :

- des critiques relatives à l'éthique, au sens du dispositif
- des critiques relatives au choix des critères d'éligibilité

4.1 Remise en cause de l'éthique et du sens du dispositif

La réflexion avec les éleveurs s'est articulée autour de l'existence d'un plan de soutien à l'économie montagnarde sur le massif des Pyrénées, et sur le sens et les finalités de ce plan au regard de la situation des éleveurs transhumants. Le souhait a été exprimé d'aller vers:

⇒ Un plan réellement et objectivement centré sur le soutien à l'économie de montagne

« Le système est fragile, il faut des aides pour maintenir tout le monde »

« La transhumance est vitale pour les petites exploitations. S'il y a une remise en cause on met les clefs sous la porte. Soit on continue avec la montagne soit on arrête »

« On pense que dans l'avenir on aura besoin encore plus de la montagne. Garder le troupeau sur l'exploitation a un coût » « La collectivité a aussi besoin de nous »

⇒ Un plan basé sur les pratiques et l'efficacité professionnelle

"Les gens ne vont pas à la montagne pour se promener mais pour bien faire leur travail"

« Un même métier et des pratiques différentes. Et toutes ont un sens. On ne fait pas n'importe quoi. »

⇒ Un plan plus transparent dans ses dispositions et sa diffusion,

« On dit que c'est pas connecté à l'ours alors qu'on sait que c'est connecté »

« Ça met des tensions entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas (les aides). C'est diviser pour mieux régner »

Globalement les éleveurs présents aux réunions ont mal vécu ce que véhicule le dispositif, à savoir qu'il y aurait deux catégories, les bons éleveurs qui appliqueraient les critères administratifs, et à contrario les mauvais qui ne répondraient pas au cahier des charges. Les modes d'organisation différents ne signifient pas forcément résultat du travail en estive différent. Ils ont souhaité mettre en avant le fait que derrière la diversité des pratiques il y a une cohérence et des compétences communes.

➤ *Un plan plus équitable*

« Mine de rien avec le cumul des 2 aides (PSEM,PO), on a beaucoup d'argent. On peut peut-être redistribuer un peu »

La notion de « Plan de soutien » sous-entend la notion d'une certaine justice et d'une certaine redistribution. La concentration de l'aide sur un faible nombre d'élèves (environ 70) est totalement inacceptable au regard d'un département qui a 2500 élèves transhumants dont le tiers est présent quotidiennement sur l'estive.

➤ *Un plan qui ne cible pas un modèle de référence*

« ce qui nous a fait très mal c'est que les associations environnementales ont idéalisé un système. Ils veulent qu'on y aille tous »

Le modèle stéréotypé du berger, homme solitaire de la montagne, vivant en symbiose et au rythme du troupeau se déplaçant en permanence avec lui est un des nombreux clichés qui cachent une réalité plus complexe, mais non dénuée de sens. Suivre et conduire son troupeau sur son parcours est une des modalités du gardiennage moderne. Il y a en a bien d'autres qui dépendent de la topographie des lieux, du moment, des systèmes d'exploitation, du type d'élevage etc.

4.2 - Remise en cause des critères d'éligibilité

4.1.2 - Le critère de permanence

C'est un critère qui est vécu comme étant conçu à l'extérieur du milieu et qui ne correspond pas à une réalité professionnelle. C'est plutôt la notion de « présence efficace » qui est la règle c'est-à-dire l'anticipation et l'adaptation au contexte de l'estive, à la météo, à l'état des animaux et ceci en ajustant le facteur main-d'œuvre, variable la plus délicate.

« Je pense qu'ils rêvent tous en France de vouloir nous faire dormir à la cabane. Qu'on ne nous l'impose pas. Que chacun dorme où il veut ! »

"Tout le monde ne peut pas rester tout le temps à la montagne«

"J'ai reçu un papier, de la DDA comme quoi je n'avais pas été présent à l'estive les 5 mois«

« on peut faire 2 aller-retour dans la journée » (sous-entendu si cela est nécessaire..)

La permanence est inapplicable au salariat dans le modèle des 35 heures. La notion d'astreinte demanderait, comme dans le modèle industriel, la mise en place du système des 3/8. (mise en place de 3 bergers par tranche de 8 heures)

« Il faut leur rappeler qu'on est aux 35 H. Faites ce que je dis pas ce que je fais »

La permanence qui sous-entend -permanence de la surveillance- passe à côté de l'organisation réelle des systèmes de surveillance en estive, combinaison entre - surveiller son propre troupeau et assurer une surveillance collective des troupeaux des autres - "Avoir l'œil sur tout ce qui se passe".

La présence sur l'estive entraîne, d'autre part, une multiplicité de tâches qui ne permettent pas d'être en permanence derrière le troupeau

« Les bergers restent pas toute la journée. Les brebis apprennent les parcours ».

"Nous ce qui se passe c'est que chacun va voir son troupeau et surveille ceux des autres"

En conséquence on retiendra le terme « présence efficace » plutôt que permanence.

4.1.3 - Le parcage des troupeaux

Dans le dispositif 2007, le critère de parcage fait passer l'aide aux éleveurs gardien, du simple au double selon qu'ils parquent ou non. Pour les éleveurs transhumants le parcage des troupeaux est une décision professionnelle liée à de nombreux critères. La décision de regrouper et parquer le troupeau dépend du contexte de l'estive « *nos montagnes sont comme elles sont et on fait avec* » topographie, accessibilité, nature du sol...), de l'évolution de la météo durant l'été (éviter les parcages si période d'intempérie), des choix d'organisation et de conduite des troupeaux, et des périodes critiques (parcage pour cause sanitaire ou au moment de la lutte)

« J'ai des laitières qui sont parquées tous les soirs. J'ai les taries que je vais voir tous les jours qui ne sont pas parquées ». « Moi je les ferme le soir, je sais que le matin je les trouve là. Je les ramasse le soir, je descends le soir, je dors à la maison ». « Sur Asson il n'y aurait aucun intérêt à les regrouper (car montagne sèche, sol calcaire). Il pourrait y avoir un gardien qui ne regroupe pas mais qui surveille ». « *Chez nous les brebis sont parquées* »

Le parcage n'est donc pas une modalité du gardiennage : c'est toujours à relier au contexte de l'activité professionnelle. Cela ne peut donc être pris comme critère absolu d'efficacité. C'est un moyen de travailler dans un cadre donné.

Le parcage n'est pas une modalité du gardiennage : cela a un sens dans un contexte donné

4.1.4 - L'entrée par le statut

L'entrée par le statut (éleveur gardien, prestataire, salarié) s'oppose à l'entrée par la compétence et les pratiques mises en œuvre. Si ce sont les critères de la compétence et de valorisation du travail qui sont mis en avant, la distinction éleveurs bergers, berger sans terre, salariés³ prestataires n'a plus lieu d'être.

« *Le principe de départ c'est que tout le monde a besoin d'aide, que se soit en haut en bas, pour un salarié, pour un éleveur* » « *Même ceux qui font l'aller et retour vu le coût du carburant* »

« *Le fait de hiérarchiser, c'est donner des priorités, c'est dangereux* »

« *Pour ceux qui ne fabriquent pas, c'est un effort de surveiller de s'organiser. Il faut le mettre en valeur* » « *L'éleveur devrait bénéficier de la même aide que le salarié* » « *Est ce que c'est logique que celui qui est à la montagne (sous entendu l'éleveur ou le berger sans terre) ait moins que celui qui prend un salarié. Ça dévalorise notre travail* ».

Le critère mis en avant est ici « à travail égal aide égale »

³ Ce qui sous entend que la salarié est forcément qualifié

5 - Propositions

Aider tout ce qui va favoriser la qualité de la prestation sur l'estive

Si on relie le sens et les valeurs attachées à un plan de soutien à l'économie montagnarde aux versements d'une aide, il semble normal pour les éleveurs transhumants que cette aide aille dans le sens de l'amélioration des pratiques (ce qui va aussi dans le sens de l'intérêt de la collectivité).

Cette efficience passe par une amélioration des conditions de travail sur l'estive dans le prolongement du travail de revalorisation du métier de berger entrepris ces dernières années par les services pastoraux du département. (Mise aux normes européennes des cabanes, des fromageries, des saloirs, rénovation de la partie logement, eau, sanitaires⁴).

Il concerne donc l'ensemble des éleveurs qui par leur présence effective et performante contribuent à maintenir au quotidien une montagne vivante en faisant le choix de la transhumance, système infiniment plus contraignant que les autres.

5.1 - Un public éligible parmi les éleveurs qui ont " une présence efficace"

Ce public éligible se trouve parmi les 2500 éleveurs transhumants dans les Pyrénées-Atlantiques.

On distingue :

-**330** éleveurs (en majorité propriétaires de leurs troupeaux, éleveurs bergers ou bergers sans terre), salariés, prestataires qui sont centrés sur le haut (« spécialisé en haut ») qui vivent à la cabane une grande partie de l'été et limitent leur déplacement vers l'exploitation agricole.

-**380** éleveurs (en majorité propriétaires de leurs troupeaux, éleveurs bergers ou bergers sans terre), prestataires qui montent tous les jours et assurent une présence et un gardiennage quotidien.

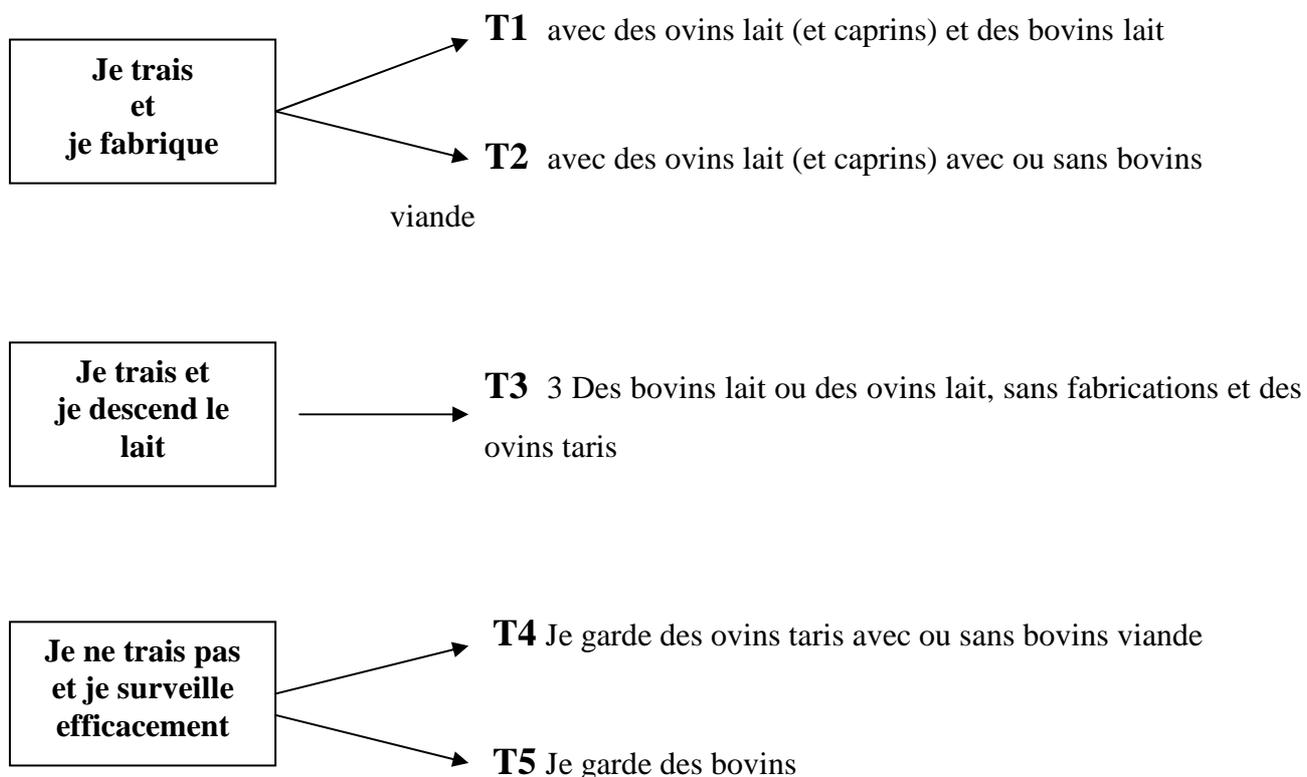
Les autres autres éleveurs assurent une présence régulière mais plus espacée, ou donnent leur troupeaux en garde. On peut donc estimer la présence sur les estives à **710 éleveurs qui participent quotidiennement au gardiennage sur l'estive.**

⁴ Le pastoralisme en Haut-Béarn Ossau-Aspe-Baretous, IPHB, Juin 2006

5.2 - Reconnaître des pratiques de gardiennage liées à des pratiques d'utilisation de l'estive:

Pour mieux cerner la réalité de ces chiffres, il est proposé de classer les différents systèmes présents sur l'estive en s'appuyant sur une typologie des pratiques d'utilisation de l'estive. Dans l'organisation du travail en estive ce qui est déterminant c'est le type d'élevage, l'activité de traite, l'activité de transformation.

5 systèmes sont ici détaillés



5.3 - Fiche de présentation détaillée des différents systèmes

Système1 : Traite avec des ovins lait et des bovins lait

-Prise en garde d' animaux

-Sans prise en garde

↳ Principales tâches

Rassemblement des vaches et des brebis pour la traite
Traite manuelle ou mécanique des vaches (2 fois par jour)
Traite manuelle ou mécanique des brebis (2fois par jour)
Envoi des vaches sur le parcours
Envoi des brebis laitières et taries (groupées ou par lots)
Fabrication fromagère (mixte, pur vache, pur brebis une fois par jour, deux si problème de conservation du lait)
Affinage au saloir
Descente du fromage par muletage
Surveillance des troupeaux ovins et bovins
Rassemblement des troupeaux le soir pour la traite
Rassemblement et parbage des ovins si nécessaire ; c'est-à-dire en fonction du contexte de l'estive (prédateurs, intempéries, topographie des lieux)
Soins aux animaux
Entretien des équipements
Organisation vie quotidienne (Descente occasionnelle pour Soins, ravitaillement, fourrage, problèmes administratifs)

↳ Présence sur l'estive

Une plusieurs personnes sont présentes quotidiennement sur l'estive de début -mai à mi-août. Ces personnes sont des membres de la famille et elles peuvent effectuer un roulement.
Plus de souplesse de fin août à fin septembre (cela dépend des prédateurs, la présence est alors plus importante)

↳ Organisation des hommes sur l'estive

Organisation familiale
Spécialisation entre le haut et le bas
Entraide familiale
Toute la famille monte en estive
La famille monte le week-end

↳ Statut

Propriétaires des troupeaux
Propriétaires prenant en garde pour d'autres propriétaires

Systeme 2 : Traite avec des ovins lait (avec ou sans bovins viande)

-Prise en garde d'animaux

-Sans prise en garde

↳ Principales tâches

Rassemblement des ovins pour la traite
Traite manuelle et mécanique des brebis (2 fois par jour)
Envoi des brebis laitières et tariées (groupé ou par lots)
Fabrication fromagère (pur brebis une fois par jour, deux si problème de conservation du lait)
Affinage au saloir
Vente de fromage à la cabane
Descente du fromage par muletage
Surveillance des troupeaux ovins et bovins
Rassemblement du troupeau laitier le soir
Parcage des ovins si nécessaire c'est-à-dire en fonction du contexte de l'estive (prédateurs, intempéries, topographie des lieux)
Soins aux animaux
Entretien des équipements
Organisation vie quotidienne (Soins, ravitaillement, fourrage, problèmes administratifs)

↳ Présence sur l'estive

Une plusieurs personnes sont présentes quotidiennement sur l'estive cabane de mai à mi-août. (10 mai fin juillet en Soule).
Ces personnes sont des membres de la famille et elles peuvent effectuer un roulement.
Plus de souplesse un fois la traite finie (cela dépend des prédateurs, la présence est alors plus importante).

↳ Organisation des hommes sur l'estive

Organisation familiale
Spécialisation entre le haut et le bas
Entraide familiale
Toute la famille monte en estive
La famille monte le week-end

↳ Statut

Propriétaires des troupeaux (éleveurs bergers, bergers sans terre)
Propriétaires prenant en garde pour d'autres propriétaires
Prestataires de service
Salariés

Système 3 : Traite avec des Ovins ou des Bovins lait, sans fabrication (avec ou sans ovins taris)

↳ Principales Tâches

Montée du berger à l'estive une ou deux fois par jour pour traire (nuit sur place ou descente sur l'exploitation)
Rassemblement des troupeaux pour la traite
Traite manuelle des brebis (soir et matin) ou Traite mécanique des vaches (soir et matin)
Parcage des ovins la nuit si nécessaire
Envoi des brebis laitières et taries (groupé ou par lots)
Envoi des bovins
Soins aux animaux
Entretien des équipements
Descente du lait sur l'exploitation

↳ Présence sur l'estive

Une personne est présente quotidiennement sur l'estive de mi mai au 1^{er} juin (montagne intermédiaire), ou jusqu'au 10 juillet (haute montagne)
Plus de souplesse un fois la traite finie (surveillance avec montée plusieurs fois par semaine)

↳ Organisation des hommes sur l'estive

Organisation familiale
entraide familiale
Pas de spécialisation entre le haut et le bas

↳ Statut

Propriétaires des troupeaux
Membres du cayolar (qui sont aussi les propriétaires des troupeaux mais pas forcément des éleveurs)

Système 4 :Ovins taris ou viande

↳ Type de gardiennage

Conduite des troupeaux (groupée ou par quartiers):les troupeaux peuvent partir groupés puis se séparer selon « les maisons » sur différents quartiers)

1-Montée matin (ou soir) avec ou sans nuit à la cabane pour :

Rassembler
Soigner
Envoyer sur les parcours

2 Présence quotidienne avec vie à la cabane

Rassembler
Soigner
Envoyer sur les parcours
Suivi, surveillance et conduite des troupeaux sur les parcours (coup d'œil au bétail présent sur l'estive)

Parcage des ovins si nécessaire (par commodité pour les retrouver plus facilement le matin ou en fonction du contexte)

Entretien des équipements

Organiser sa vie quotidienne (soins, ravitaillement, descente pour les fourrages)

↳ Présence sur l'estive

1- Visite quotidienne des éleveurs

Forte présence en mai-juillet au moment de la lutte et pour habituer les agnelles
ou

2- Gardiennage par un salarié ou un éleveur berger pour le compte d'une commune
ou

3- d'un GP ou d'un ou plusieurs éleveurs (fin mai à fin septembre)

↳ Organisation des hommes sur l'estive

Pas de spécialisation entre le haut et le bas

Ou spécialisation entre le haut et le bas

Système du cayolar souletin (rotation⁵ tous les 2 à 7 jours de 2 à 11 éleveurs assurant une présence quotidienne avec nuit ou pas sur l'estive)

↳ Statut

Membres du cayolar (pas forcément propriétaires des troupeaux)

Propriétaires des troupeaux (seul au cayolar)

Salariés

⁵ Le nombre de jours de rotation par éleveurs peut-être calculé au prorata du bétail monté.

Systèmes 4 bis (CIZE): Ovins taris ou viande

🔗 Principales tâches

Traite manuelle des brebis (2 fois par jour)

Envoi des brebis laitières et tariées (groupé ou par lots)

Fabrication fromagère (pur brebis une fois par jour, deux si problème de conservation du lait)

Surveillance des troupeaux ovins et bovins (ce qui ne signifie pas être derrière les troupeaux)

Surveillance exercée collectivement par ceux qui montent et ceux qui sont présents (état de santé du bétail présent sur l'estive)

Faire respecter les parcours et les limites

Eviter les mélanges si les bêtes ne doivent pas se mélanger

Rassemblement du troupeau laitier le soir pour la traite

Pas de parcage des ovins sauf cause sanitaire et au moment de la lutte

Soins aux animaux

Entretien des équipements

Organisation vie quotidienne (Soins ravitaillement)

🔗 Présence sur l'estive

Visite quotidienne des éleveurs

Forte présence en mai-juillet au moment de la lutte et pour habituer les agnelles

Gardiennage (rare) par un salarié, un retraité pour le compte d'un GP (fin mai à fin septembre) ou des propriétaires des troupeaux

Présence des bergers sans terre jusqu'à fin octobre, certains mi-novembre

🔗 Organisation des hommes sur l'estive

Pas de spécialisation entre le haut et le bas

Ou spécialisation entre le haut et le bas (berger sans terre)

Entraide familiale

🔗 Statut

Propriétaires des troupeaux (éleveurs, bergers sans terre)

Système 5 : Bovins viande

↳ Principales Tâches

Présence quotidienne sans vie à la cabane

Surveillance des troupeaux (groupée ou par quartiers):

Montée régulièrement (une à plusieurs fois par semaine selon les éleveurs et selon le besoin) pour : Repérer toutes les bêtes, soigner si nécessaire

Repérer les dysfonctionnements sur les troupeaux voisins

Présence quotidienne avec vie à la cabane (sur l'estive ou un quartier de l'estive) (salarié):

Surveillance régulière des troupeaux en 1 lot et/ou suivi du troupeau

Surveillance pluri hebdomadaire (gardiennage par quartier)

Avertir les éleveurs pour soigner

Repérer les dysfonctionnements sur les troupeaux voisins

Entretien des équipements (clôtures)

Organiser sa vie quotidienne (soins, ravitaillement)

↳ Présence sur l'estive

Visite quotidienne des éleveurs à tour de rôle de façon plus ou moins organisée (début mai 15 octobre) et/ou aide familial qui peut dormir à la cabane

Gardiennage permanent par un salarié pour le compte d'une collectivité ou d'un GP (mi mai à fin septembre)

↳ Organisation des hommes sur l'estive

Pas de spécialisation entre le haut et le bas

Ou spécialisation entre le haut et le bas

↳ Statut

Propriétaires des troupeaux

Salariés

6 - Propositions de répartition des aides

Premier niveau : Aider tout ce qui va favoriser la qualité de la prestation des différents systèmes c'est-à-dire prendre en compte la globalité de l'exploitation avec son prolongement l'estive

Cela passe par la reconnaissance de la diversité des pratiques et leurs logiques professionnelles et la valorisation de la compétence et de l'efficacité quelque soit le statut (éleveur berger, berger sans terre, salarié, prestataires)

Il s'agit donc d'appuyer l'aide sur une vision globale de l'exploitation et de l'estive et donc par conséquent de pouvoir l'appliquer aussi bien en haut qu'en bas. L'aide pourrait ainsi être utilisée par les éleveurs à payer quelqu'un pour faire les travaux du bas et pouvoir rester en haut : un salarié, un entrepreneur de travaux agricoles, un autre éleveur...idem pour le haut

« C'est un plan de soutien à l'économie montagnarde donc la 1ère porte d'entrée, c'est le fait de monter (transhumance) »

« Le boulot existe. Chacun le fait à sa manière. Il faut coller à la réalité. Il faut faire reconnaître nos diverses pratiques et arrêter de faire culpabiliser certains gars ».

Cela signifie un premier niveau d'aide égal pour les 5 systèmes identifiés que l'on désignera par : P

Deuxième niveau: les facteurs de différenciation de l'aide:

Si les modes d'organisation (vie à la cabane ou aller et retour entre l'exploitation est le bas) n'ont pas fait l'objet de différenciation, certains critères pouvant jouer dans le sens de la pénibilité ont été repérés. Ont donc été proposées les compléments d'aide suivants :

1 - Prime à l'accessibilité et à la pénibilité

1.1 - Accès à pied à la cabane = P'1

*1.2 - Prise en compte du temps et du dénivelé entre la fin de l'accès
et le point de pâturage le plus haut* = P''1
= P1

Le fait de s'installer seul à la cabane l'été ou avec sa famille a été jugé comme une contrainte supplémentaire qui demande un véritable engagement, tant ce mode d'activité est décalée de la vie courante. La cohabitation dans les cabanes demande aussi effort et tolérance. Ce mode de vie est de plus souvent celui des éleveurs, bergers sans terre, ou salariés qui traient et fabriquent en montagne, système où les tâches sont les plus lourdes et les journées les plus longues.

2 - Prime à celui qui vit à la montagne l'été = P2

3 - Prime au maintien ou à l'amélioration de la qualité du travail

En lien avec ce qui est dit en préambule, faire l'effort de former des bergers et vachers qualifiés dans le département, demande en retour de valoriser leur expérience. Une aide complémentaire permettrait d'augmenter leurs salaires.

Dans le même ordre d'idée, la prise en compte d'une prestation sur l'exploitation pour libérer l'éleveur berger des travaux de fenaison va dans le sens de mettre de la compétence sur les estives.

Aide au salarié expérimenté

Où prise en compte d'une prestation sur l'exploitation ou d'un salarié l'été = P3

Il serait ainsi possible de cumuler P+ P1+P2+P3, ce qui encouragerait les systèmes les plus contraignants, exigeants en main d'œuvre, sans exclure les autres.

7 - Conclusion

Il s'agit de remplacer le système d'aides au gardiennage par un système d'aides au maintien des différentes pratiques de gardiennage et à la reconnaissance de leur efficacité: c'est le préalable au versement de tout systèmes d'aide

« Il ne faut pas continuer à voir des mauvais et des bons bergers (...) Il ne faut pas continuer à creuser le fossé »

"La pratique c'est sur quoi il faut mettre l'accent"

Ce document met avant tout l'accent sur l'importance de reconnaître la diversité des pratiques de gardiennage dans les Pyrénées occidentales, ce qui signifie aussi mettre en avant l'évolution du métier d'éleveur berger. Cette culture professionnelle collective est souvent impalpable, invisible de l'extérieur, ce qui conduit à bon nombre de malentendus. Pourtant, constamment sous le feu de l'actualité en raison des nouveaux enjeux liés à la ré-utilisation de l'espace pastoral dans une approche pluridisciplinaire de la montagne, ce métier fait l'objet d'extraordinaires simplifications, d'une méconnaissance profonde qui porte le germe d'une perpétuelle mise en cause, peu féconde et lassante pour les professionnels.

Ce travail peut-être un premier pas pour reconquérir, respect, dignité, préalable à tout processus démocratique, et base de la discussion sur l'avenir de la montagne.